

**Département
Des ARDENNES**
=====

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la
Communauté en exercice :
39
EFFECTIF LEGAL : 39

Certifié affiché à la porte
de la Maison de la
Communauté
Le 07.07.2026
Convocation faite
Le 23.06.2026

**Délibération
N°2026-06-133**

**Prise en charge, par la
Communauté, des coûts
supplémentaires
inhérents à la fermeture
de piscine du territoire**

**ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 06.10.2025**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, et le mardi trente juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT (à partir du point n°2026-06-111), Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mme Valérie D'AMARIO, M. Pascal GILLAUD, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, M. Dominique HAMAIDE, Mme Angélique WAUTOT (à partir du point n°2026-06-115 au point n°2026-06-139), M. Gérard DELATTE, Mmes Jennifer PECHEUX (jusqu'au point n°2026-06-112 puis à partir du point n°2026-06-134), Carole AVRIL, MM. Claude WALLENDORFF, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Olivier DIEUDONNÉ, Mmes Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, Mme Stéphanie CHACEL, M. Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, M. Pierre JANIK, MM. Christophe LEONARD, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (jusqu'au point n°2026-06-110), Mmes Marielle SAXE, Angélique WAUTOT (excusée jusqu'au point n°2026-06-114, pouvoir à M. Gérard DELATTE à partir du point n°2026-06-140), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Gérard DELATTE à partir du point n°2026-06-113 jusqu'au point n°2026-06-133), M. Raphaël SPYT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Mme Roseline MADDI (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Mme Marion JACQUEMIN (pouvoir à M. Romain ZOLTOWLOS), M. Hacı-Durmus DEMIR.

Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Considérant la fermeture temporaire de certaines piscines de notre territoire, engendrant des difficultés pour les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM),

Considérant des surcoûts financiers pour ces structures en cas de repli vers d'autres piscines,

Considérant la nécessité de maintenir notre compétence en faveur de l'apprentissage de la natation au niveau voulu, et prendre en compte les effets du réchauffement climatique notamment en période de canicule,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de prendre en charge les coûts supplémentaires de transport occasionnés par le déplacement des enfants vers une autre piscine communautaire des ACM, en cas de fermeture de la piscine de proximité habituelle,

* **approuve** les modalités suivantes :

- Transmission de la facture acquittée, faisant apparaître un comparatif du coût d'un transport vers la piscine de proximité,
- Limite d'un déplacement hebdomadaire par ACM,
- Respect de la disponibilité des créneaux et des modalités de réservation en vigueur au sein des piscines d'accueil avant tout déplacement.

Pour extrait conforme

Le Président
Mathieu SONNET



Mathieu SONNET

Mathieu SONNET
2026.07.14 17:20:11 +0200
Ref:11381600-17183972-1-D
Signature numérique
le Président